© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Drogue

Par Profil supprimé Postée le 25/10/2012 11:19

> bonjour je viens de decouvrir que mon fils de 12 ans fumais de l'herbe je ne sais pas quoi faire il nie tout mais j'ai discute avec une amie a lui qui me l'a confirme
> aidez moi

Mise en ligne le 26/10/2012

Bonjour,

Vous savez à présent que votre fils a fumé de l'herbe. Mais quels sont les autres éléments ? Continue-t-il à fumer de l'herbe ? Ou était-ce une expérience unique ? S'il continue à en fumer, quand et où le fait-il, avec qui, comment s'en procure-t-il ? A-t-il d'autres consommations de produits nocifs et/ou psychoactifs : tabac, alcool ou autre ? Rencontrez-vous d'autres problèmes avec lui ? Par exemple des problèmes de comportement, a-t-il des conduites à risques, des problèmes de scolarité, des problèmes de confiance en lui, un certain mal-être, des problèmes de santé physique ou psychique, relationnels…

Ces différents éléments doivent être pris en compte pour comprendre au mieux la situation et pouvoir y répondre.

Nous pouvons cependant déjà vous apporter quelques éléments.

Il est bien sur essentiel de lui apporter des informations préventives sur les risques de la dépendance et de l'effet nocif de ces produits. Vous pourrez à ce sujet trouver des informations sur le cannabis et d'autres produits dans notre rubrique « dico des drogues » en cliquant sur **ce lien**.

Mais à son âge, il se peut que ce ne soit pas suffisant et qu'il ait du mal à prendre pleinement conscience de la prise de risque, pensant sans doute contrôler sa consommation.

C’est pourquoi il est important également de pouvoir imposer une autorité bienveillante, un cadre qui le protège de ce genre de comportement. Vérifier l’argent dont il dispose et ne pas lui en laisser à disposition plus qu’il n’en a réellement besoin à son âge, gérer ses sorties avec ses copains, n'accepter aucune consommations de produits toxiques à la maison par exemple.

Nous comprenons que cette découverte vous inquiète. Si vous avez besoin de soutien et de conseils, vous pourrez trouver des interlocuteurs (éducateurs spécialisés, psychologues entre autres) proposant à la fois une aide concernant les problèmes rencontrés par les jeunes et un soutien aux parents. Ces structures peuvent être des « Point Accueil Ecoute Jeunes » ou des « Maison des Adolescents », leurs services sont gratuits et anonymes.

Il vous est possible également de pouvoir approfondir la question et/ou de trouver des adresses de ces structures proches de chez vous en appelant nos écoutants au 0 800 23 13 13. Le service est anonyme et gratuit depuis un poste fixe ou une cabine téléphonique. Nous sommes joignables 7j/7j de 08h à 02h.

Cordialement.